

S'ENGAGER POUR CHACUN,
AGIR POUR TOUS !



S'ENGAGER POUR CHACUN,
AGIR POUR TOUS !



PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Quoi de neuf ?

La **CFDT** déplore le retard dans la mise en œuvre de la PSC au MI.

Pour la **CFDT**, les agents du MI ne sont pas responsables de ce retard et ne doivent pas en faire les frais !

C'est pourquoi, la **CFDT** demande au MI la revalorisation de la participation employeur prévue pour la mutuelle à hauteur de 30 euros, à compter du 1^{er} janvier 2025 et jusqu'à mise en œuvre de la PSC volet santé au MI.

Quel calendrier à venir pour la PSC ?

PSC SANTÉ :

- Entre février et avril 2025 : Sélection d'un opérateur pour le contrat collectif PSC en Santé ;
- 1^{er} novembre 2025 : Mise en place du contrat collectif PSC en santé.

PSC PRÉVOYANCE :

- Mars-avril 2025 : Signature / publication de l'accord PSC volet prévoyance au MI
- Été 2025 : Sélection d'un opérateur pour le contrat collectif PSC en prévoyance
- 1^{er} janvier 2026 : Mise en place du contrat collectif PSC en prévoyance

Pour aller plus loin...

La FAQ de la PSC santé a été mise en ligne sur l'intranet MI

<https://actionsociale.interieur.rie.gouv.fr/index.php/2-non-categorise/1021-mise-en-place-de-la-protection-sociale-complementaire-psc-au-ministere-de-l-interieur>

Contactez la **CFDT** pour plus d'informations.



Février 2025

CFDT.FR/ADHESION

